

Question écrite de Patrick BLOCHE, Député de Paris

M. Patrick BLOCHE attire l'attention de M. le ministre de l'Education nationale sur la seconde édition de la Semaine Nationale de la sécurité informatique lancée le 6 juin 2006, dans le cadre du projet CONFIANCE, par la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI).

Les objectifs poursuivis par cet évènement sont essentiels puisqu'ils visent à familiariser les internautes aux gestes simples et indispensables pour assurer la sécurité et la pérennité de leur système d'exploitation.

En revanche, il est fort regrettable que, sous couvert de prévention et de pédagogie autour de la sécurité informatique, cette campagne nationale soit l'occasion d'une opération commerciale d'envergure au profit de la société Microsoft, de surcroît sous l'égide du Ministère de l'Education nationale.

Ce sont en effet des centaines de milliers de documents pédagogiques (bandes dessinées à destination des enfants et des adultes, guides et autres plaquettes), où les logos et les marques de Microsoft sont omniprésents, qui ont été distribués dans les écoles. Et ce sont également quelques 150 « ambassadeurs sécurité », employés de Microsoft France, qui se sont déplacés dans les établissements scolaires, y compris dans les maternelles. Quant au site «protegetonordi », créé spécifiquement pour cette campagne, l'empreinte de Microsoft y est totale puisque les parents sont invités à utiliser des produits Microsoft, à s'abonner à MSN Premium ou encore à donner de l'argent de poche à leurs enfants pour qu'ils puissent se rendre sur MSN Music.

Alors que les qualités des logiciels libres en matière de sécurité informatique sont largement reconnues, aucune référence à leur utilisation n'est mentionnée. De nombreuses associations issues du monde du logiciel libre ont ainsi déploré ces pratiques et ont rappelé l'existence d'alternatives sécurisées au «tout-Microsoft ». A l'heure où le recours exclusif aux solutions propriétaires fait apparaître des risques sur les libertés individuelles et la souveraineté de l'Etat, il est dommageable que soit ainsi fortement encouragé l'usage de solutions qui renforcent la dépendance vis-à-vis d'un unique éditeur de logiciels.

Il lui demande donc les raisons qui ont conduit le Ministère de l'Education nationale à devenir, pour cette occasion, un véritable promoteur de la société Microsoft, au risque de contrevenir aux principes les plus élémentaires de neutralité et de non-consumérisme de l'école de la République.

